



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

N°7 - Avril 2015

## SUMER AGRICOLE 2010

Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

# Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération

Ce nouveau bulletin de SUMER AGRICOLE nous éclaire sur l'activité exercée par les salariés dans les coopératives agricoles. Souvent créées par des agriculteurs, ces coopératives emploient aujourd'hui près d'un quart des salariés dans l'agriculture française.

Que ce soit pour les secteurs de l'approvisionnement, du stockage, du conditionnement, du traitement de la viande, de la vinification... le rythme soutenu du travail, les horaires atypiques, les nuisances sonores et le travail au froid et en milieu humide sont les contraintes organisationnelles les plus répertoriées.

Ces nouvelles données nous montrent une nette réduction de l'exposition aux agents biologiques (3 salariés exposés sur 10 en 2010, contre 4 sur 10 en 2003). Ces expositions perdurent encore notamment dans les activités où les contacts avec les animaux (élevage) et avec les poussières végétales (céréales...) sont importants.

L'accompagnement pour l'amélioration des conditions de travail dans ces coopératives reste une des actions quotidiennes des médecins, infirmiers du travail et conseillers en prévention MSA puisque la préservation de leur santé et leur sécurité est avant tout notre travail.

- Le mot du Dr Michel Gagey
- Une organisation du travail contrainte par des horaires atypiques et un rythme de travail soutenu
- Conséquences d'une erreur dans le travail : lourdes pour l'entreprise, la qualité du produit et le salarié lui-même
- Des nuisances physiques caractéristiques : bruit impulsionnel, travail au froid ou en milieu humide, conduite plus de 20 heures par semaine
- L'exposition à des agents biologiques en baisse
- Un tiers des salariés exposés à des agents chimiques en 2010 contre la moitié en 2003
- Avis du médecin du travail sur la qualité du poste de travail : amélioration de la qualité organisationnelle et de la prévention des risques biologiques
- Synthèse

### ■ Dr Patrice Heurtaut

heurtaut.patrice@cmsa.msa.fr

Tél. : 01 41 63 73 40

### ■ Jean-Christophe Garnier

garnier.jean-christophe@cmsa.msa.fr

Tél. : 01 41 63 76 87

Retrouvez toute  
la documentation  
Santé-Sécurité au Travail  
de la MSA sur le site :

ssa.msa.fr



Dr Michel Gagey

Directeur de la Santé-Sécurité au Travail  
CCMSA



Le secteur de la coopération représente 17 % de la population salariée agricole effectuant plus de 120 jours de travail par an, soit 103 632 salariés (tableau 1).

Deux tiers de ces salariés sont répartis au sein des coopératives d'approvisionnement de produits dédiés aux cultures et aux élevages (26 %), des coopératives laitières (19 %), des coopératives de stockage et de conditionnement des produits céréaliers et oléagineux (14 %) et des coopératives

de stockage et de conditionnement des légumes, des fruits et des fleurs (9 %).

591 salariés appartenant au secteur de la coopération ont répondu au questionnaire SUMER en 2010. Les données ont été redressées selon les caractéristiques des salariés, des médecins enquêteurs et de la fréquence des visites médicales, comme expliqué dans la fiche N° 0 « Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER ».

**Tableau 1.** Répartition du nombre de salariés agricoles du secteur de la coopération ayant travaillé plus de 120 jours durant l'année 2009 par type de coopératives (en %)

	Nombre	Pourcentage (%)
Coopératives de stockage et de conditionnement de produits hors fleurs, fruits et légumes (céréales, oléagineux...)	14 442	13,9
Coopératives d'approvisionnement de produits divers (pesticides, plants, semences, aliments pour le bétail...)	26 472	25,6
Coopératives de collecte, de distribution et de traitement des produits laitiers	19 647	19,0
Coopératives de traitement de la viande hors volailles	6 814	6,6
Conserveries de produits autres que la viande (fruits, légumes, lyophilisation, déshydratation)	2 836	2,7
Coopératives de vinification	8 531	8,2
Coopératives d'insémination artificielle	3 230	3,1
Coopératives de distillation (vins, alcool, fruits, parfums...)	3 545	3,4
Meunerie, panification	623	0,6
Coopératives de stockage et de conditionnement de fleurs, fruits et légumes	9 557	9,2
Coopératives de traitement de la viande de volailles	2 791	2,7
Autres coopératives	5 144	5,0
<b>TOTAL</b>	<b>103 632</b>	<b>100</b>

Source : CCMSA, OES 2009

## Une organisation du travail contrainte par des horaires atypiques et un rythme de travail soutenu

Les salariés de la coopération sont soumis à des contraintes organisationnelles globalement plus importantes que les salariés des autres secteurs agricoles. Les horaires atypiques liés au travail durant les week-end ou jours fériés, le travail en équipes, le travail de nuit, la variabilité des horaires journaliers ainsi que la rapidité du rythme du travail imposé par des machines, des délais fixés et des normes de production sont prégnantes chez ces salariés (tableau 2).

Le travail de nuit qui concerne un salarié sur cinq, reste occasionnel dans l'année : la moitié d'entre eux effectue moins de 15 nuits par an. Les contraintes temporelles sont restées globalement stables entre 2003 et 2010. En revanche, le nombre de salariés travaillant plus longtemps que l'horaire officiellement prévu sans compensation a régressé (- 13 points), et le nombre salariés disposant des moyens humains et matériels nécessaires pour effectuer correctement son travail a augmenté (+ 14 points).

**Tableau 2.** Proportion de salariés agricoles du secteur de la coopération exposés à des contraintes organisationnelles et relationnelles en 2003 et 2010 (en %)

	2003	2010
<b>Semaine dépassant 40 heures de travail</b>	24,3	22,3
<b>Travail en équipes</b>	21,8	21,3
<b>Travail de nuit (entre 0h et 5h)</b>	16,1	19,9
<b>Travail le samedi, même occasionnellement</b>	68,1	72,2
<b>Travail le dimanche ou jours fériés, même occasionnellement</b>	45,6	53,1
<b>Pas les mêmes horaires tous les jours</b>	23,4	23,8
<b>Repos hebdomadaire &gt; 48 heures consécutives</b>	84,4	83,7
<b>Durée parfois plus longue de travail sans compensation</b>	32,5	19,1
<b>Astreintes</b>	17,1	17,6
<b>Déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce</b>	18,2	17,2
<b>Cadence automatique d'une machine</b>	14,5	18,4
<b>Normes de production à respecter en 1 heure au plus</b>	41,7	49,1
<b>Normes de production à respecter en 1 journée au plus</b>	54,3	56,8
<b>Obligation de se dépêcher pour faire son travail</b>	43,8	35,3
<b>Impossibilité de faire varier les délais fixés</b>	40,3	37,0
<b>Régler personnellement un incident</b>	57,8	60,6
<b>Moyens nécessaires pour effectuer correctement son travail*</b>	42,9	56,4
<b>Agression verbale</b>	**	16,3
<b>Agression physique</b>	**	0,7

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

\*Il s'agit de l'ensemble des moyens suivants : informations claires et suffisantes, nombre de collègues ou collaborateurs suffisants, possibilité de coopération, moyens matériels adaptés et suffisants, formation suffisante et adaptée.

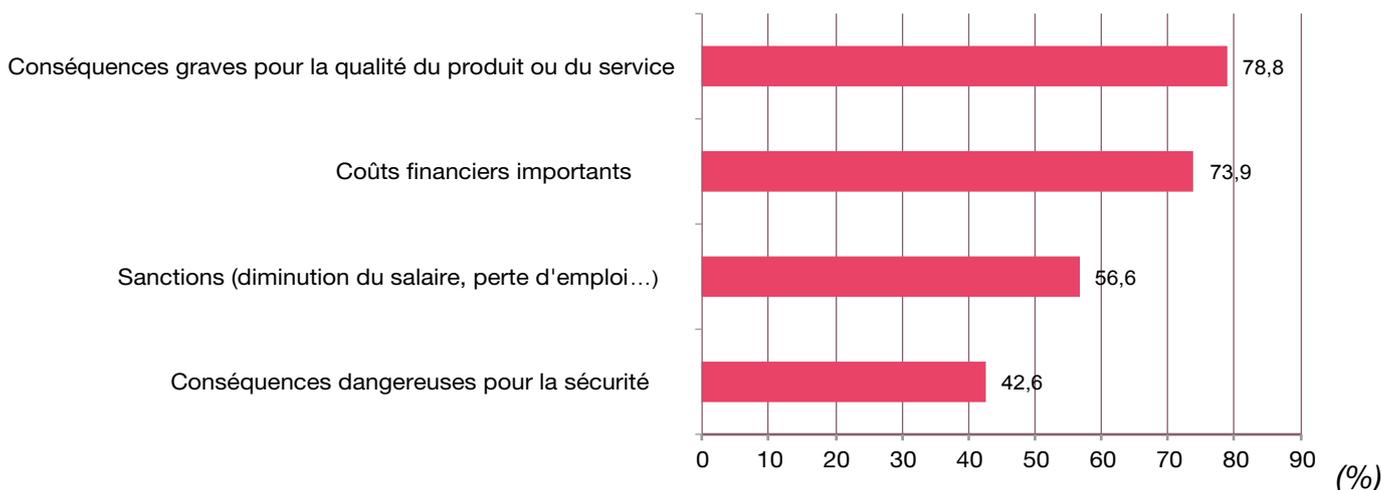
\*\*L'enquête SUMER 2003 recense les expositions à un risque d'agression verbale ou physique alors que l'enquête SUMER 2010 recense les agressions verbale ou physique subies par les salariés au cours des douze derniers mois.

## Conséquences d'une erreur dans le travail : lourdes pour l'entreprise, la qualité du produit et le salarié lui-même

Les salariés de la coopération ont plus souvent le sentiment que les autres salariés agricoles qu'une erreur de leur part pourrait avoir des conséquences lourdes pour la qualité du produit ou du service (plus

des trois quarts d'entre eux), des coûts financiers importants pour l'entreprise (trois quarts d'entre eux) et des conséquences lourdes pour eux-mêmes (plus de la moitié d'entre eux) (figure 1).

**Figure 1.** Impact d'une erreur dans le travail en 2010 (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

## Des nuisances physiques caractéristiques : bruit impulsionnel, travail au froid ou en milieu humide, conduite plus de 20 heures par semaine

Les expositions des salariés de la coopération à des nuisances physiques ont peu évolué entre 2003 et 2010, hormis certaines contraintes posturales ou articulaires, visuelles et liées à la conduite : le nombre de salariés obligés de travailler debout ou de se déplacer à pieds la majorité de leur temps de travail a chuté (- 10 points) alors que celui des salariés amenés à conduire sur la voie publique pendant plus de 20 heures par semaine a augmenté (+ 10 points). Le nombre de salariés travaillant sur écran et exposés à des contraintes cervicales (position fixe de la tête ou du cou) a également augmenté (+9 points et + 8 points respectivement) (tableau 3).

Les salariés de la coopération sont également les plus touchés parmi l'ensemble des salariés agricoles à des bruits impulsionnels (17 % contre 9 % en moyenne, tous salariés agricoles confondus) ou à d'autres bruits de faible intensité mais gênants pour la concentration (19 % contre 10 % en moyenne), au travail au froid (19 % contre 7 % en moyenne) ou en milieu humide (10 % contre 5 % en moyenne), à la conduite de véhicules sur la route durant la majorité du temps de travail (20 % contre 2 % en moyenne). Le travail sur écran concerne également une proportion importante de salariés de ce secteur (tableau 3).

**Tableau 3.** Proportion de salariés agricoles du secteur de la coopération exposés à des contraintes physiques en 2003 et 2010 en fonction de la durée d'exposition (en %)

	Toutes durées		≥ 20 h/semaine	
	2003	2010	2003	2010
<b>Contraintes posturales et articulaires</b>	<b>83,9</b>	<b>78,8</b>	-	-
Position debout ou piétinement	62,7	53,6	30,8	21,2
Déplacements à pieds	62,6	54,5	22,8	12,8
Position accroupie, en torsion	25,1	18,3	3,9	2,4
Gestes répétitifs à cadence élevée	25,5	27,8	11,3	11,5
<i>Dont temps de cycle &lt; 1 minute</i>	67,9	39,0	67,0	44,0
Position à genoux	8,7	9,3	0,3	0,0
Position fixe de la tête et du cou	18,3	26,0	6,2	12,1
Maintien de bras en l'air	10,0	11,6	0,9	0,3

**Tableau 3 (suite).** Proportion de salariés agricoles du secteur de la coopération exposés à des contraintes physiques en 2003 et 2010 en fonction de la durée d'exposition (en %)

	Toutes durées		≥ 20 h/semaine	
	2003	2010	2003	2010
<b>Conduite</b>	<b>55,4</b>	<b>56,3</b>	-	-
Conduite sur la voie publique	34,4	31,9	10,3	20,1
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	29,3	31,4	2,1	2,6
<b>Travail sur écran (en continu ou discontinu)</b>	<b>50,0</b>	<b>58,9</b>	<b>16,3</b>	<b>19,3</b>
<b>Manutention manuelle de charges</b>	<b>50,5</b>	<b>48,3</b>	<b>9,1</b>	<b>6,2</b>
<b>Nuisances sonores</b>	<b>49,9</b>	<b>45,1</b>	-	-
Bruit supérieur à 85 dB	28,1	28,4	8,6	10,4
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	49,0	57,0	69,5	61,0
Bruit comportant des chocs ou des impulsions	12,0	16,7	4,9	4,5
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	51,4	46,9	65,7	39,3
<b>Nuisances thermiques</b>	<b>42,4</b>	<b>37,4</b>	-	-
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	14,9	17,4	4,3	2,8
Travail au chaud imposé (>24°C)	5,6	5,1	2,2	1,1
Travail au froid imposé (<15°C)	21,4	18,7	12,1	6,5
Travail en milieu humide	13,8	10,2	8,7	3,2
<b>Travail avec machines et outils vibrants</b>	<b>7,9</b>	<b>7,8</b>	-	-
Vibrations transmises aux membres supérieurs	5,9	5,6	0,3	0,4
Vibrations créées par des installations fixes	2,0	3,1	0,9	0,8

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

## L'exposition à des agents biologiques en baisse

L'exposition à des agents biologiques, délibérément introduits dans le processus de travail ou non (exposition potentielle) concerne trois salariés de la coopération sur dix en 2010 contre quatre sur dix en 2003 (figure 2).

Les situations d'exposition délibérée sont peu fréquentes, moins de 2 % des salariés y sont confrontés.

Les expositions potentielles sont dues au travail au contact d'animaux (essentiellement d'élevage) et à des poussières végétales (céréales...) (tableau 4).

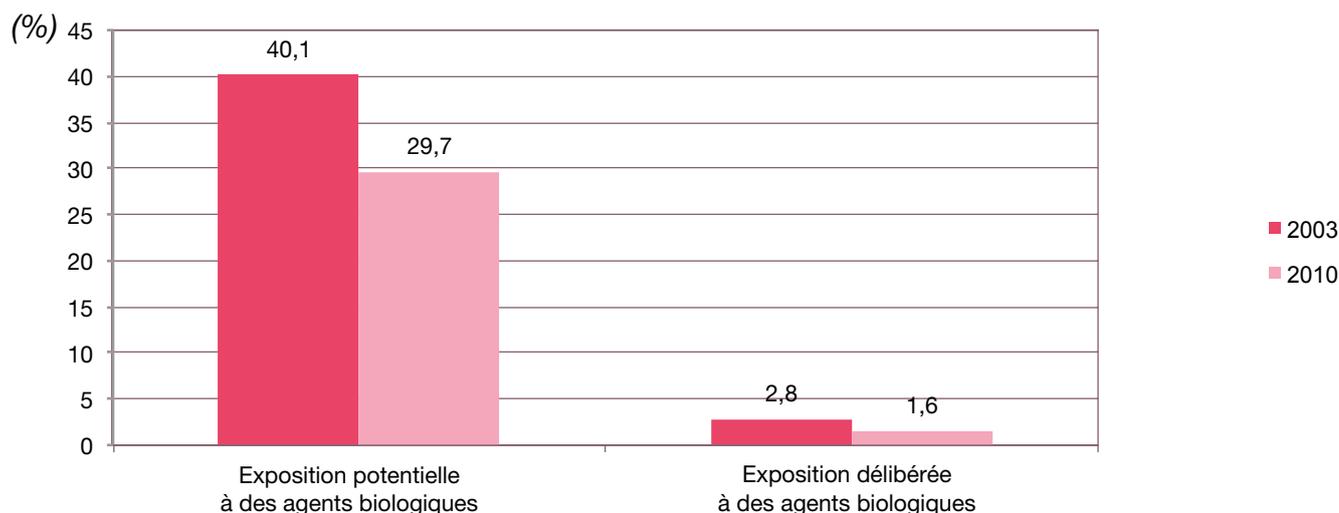
Des moyens d'hygiène adaptés ne sont présents que pour respectivement 61 % et 78 % des situations exposantes à un réservoir animal et environnemental.

Une protection technique collective n'existe que dans respectivement 22 % et 36 % de ces situations.

En outre, une protection cutanée n'est mise à disposition que dans la moitié des situations exposantes à un contact avec des animaux et une protection respiratoire dans seulement un quart des situations exposantes à un environnement potentiellement contaminé.

Dans le secteur agroalimentaire, des mesures d'hygiène existent pour la quasi-totalité des salariés et les protections collectives et individuelles (cutanées surtout) sont plus souvent mises à disposition des salariés (figure 3).

**Figure 2.** Proportion de salariés agricoles du secteur de la coopération exposés à des agents biologiques selon le contexte d'exposition professionnelle (en %)



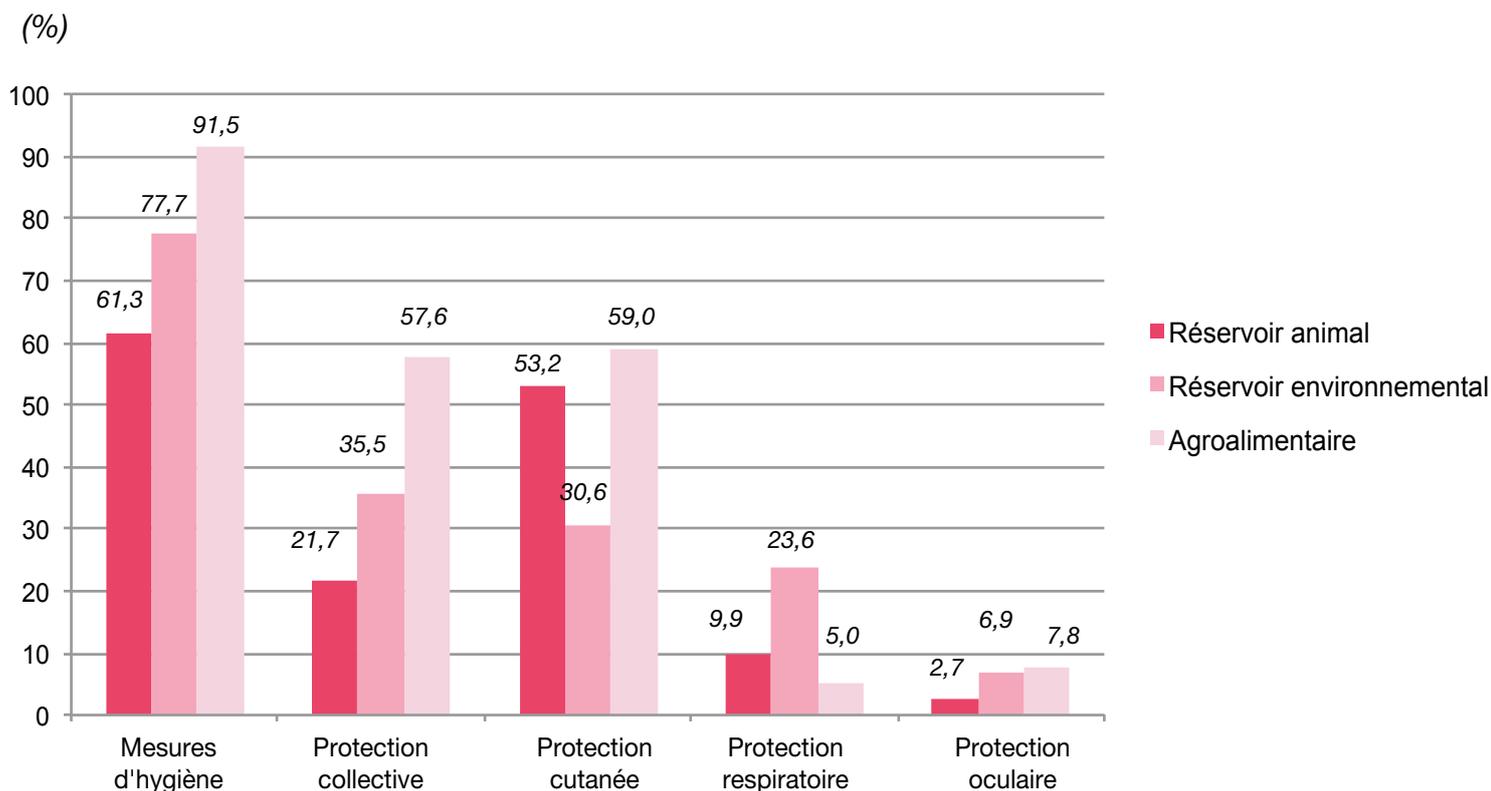
« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

**Tableau 4.** Proportion de salariés agricoles du secteur de la coopération exposés potentiellement à des agents biologiques selon les activités et modes de contamination possibles en 2010 (en %)

	Total exposé
<b>Contact avec des animaux ou leurs produits</b>	<b>14,5</b>
Animaux d'élevage	8,4
Animaux de compagnie	0,7
Animaux sauvages	0,4
Tiques	1,0
Animaux d'abattoirs	4,5
<b>Modes d'exposition</b>	-
Contact direct avec l'animal	9,2
Morsure, griffure, blessure	3,6
Contact avec les déjections	8,5
Contact avec des liquides ou tissus biologiques	5,5
<b>Contact avec un environnement potentiellement contaminé</b>	<b>12,1</b>
Traitement des déchets	0,3
Station d'épuration	0,6
Égouts, fosses septiques	1,0
Activités en contact avec de l'eau douce	1,0
Nettoyage, propreté	2,4
Maintenance de climatisation, tours aéroréfrigérantes	0,3
Activités exposantes à des poussières animales	2,5
Activités exposantes à des poussières végétales	6,5
<b>Agro-alimentaire</b>	<b>11,5</b>
Laboratoire agro-alimentaire	0,6
Industrie agro-alimentaire	8,4
Autre (artisanat, commerce, restauration...)	2,5

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

**Figure 3.** Protections mises à disposition en fonction des expositions potentielles à des agents biologiques en 2010 (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

## Un tiers de salariés exposés à des agents chimiques en 2010 contre la moitié en 2003

La proportion de salariés exposés à au moins un agent chimique a diminué entre 2003 et 2010, passant de 55 % à 32 % (- 23 points).

Les familles de produits chimiques les plus citées en 2010 sont les acides, les bases et les gaz ou fumées avec respectivement 8 % des salariés exposés (tableau 5).

L'exposition à des produits phytosanitaires concerne 7 % des salariés au cours de la dernière semaine travaillée mais atteint 16 % au cours des douze derniers mois, avec 10 % de salariés exposés à des fongicides, 11 % à des herbicides et 13 % à des insecticides (source : enquête complémentaire MSA 2010).

La proportion de salariés exposés à au moins un produit cancérigène diminue de moitié, passant de 14 % en 2003 à 7 % en 2010. Les expositions les plus fréquentes concernent les gaz d'échappement diesel (5 %) et les huiles minérales entières (2 %).

S'ajoutent à ces deux produits les fumées de soudage qui touchent 3 % des salariés, mais celles-ci ne sont pas retenues dans la liste de produits cancérigènes de l'enquête SUMER.

**Tableau 5.** Proportion de salariés agricoles du secteur de la coopération exposés à des agents chimiques en 2010 au cours de la dernière semaine travaillée\* (en %)

	Total exposé
<b>Acides</b>	<b>8,3</b>
Acides minéraux (hors acide cyanhydrique, fluorhydrique, chlorique)	5,7
Acides organiques (acide acétique, formique, maléique, lactique...)	3,4
<b>Bases</b>	<b>8,2</b>
Bases fortes (vapeurs de soude, de potasse...)	6,7
Ammoniac et solutions aqueuses	2,3
<b>Gaz ou fumées</b>	<b>8,0</b>
Gaz d'échappement diesel	5,1
Fumées de soudage	3,0
Gaz d'échappement autre que diesel	1,8
<b>Oxydants</b>	<b>-</b>
Eau de javel	7,6
Eau oxygénée	1,1
<b>Pesticides (fongicides, herbicides, insecticides, autres)</b>	<b>6,7</b>
Insecticides	5,5
Fongicides	4,8
Herbicides	4,2
Autres pesticides	2,9
<b>Carburants</b>	<b>6,4</b>
Carburants (fuel, gazole, kerosène..., hors essence automobile)	5,7
Essence automobile	0,7
<b>Solvants</b>	<b>6,0</b>
Ethanol	3,6
Cétones (acétone, MIBK)	1,6
Alcools autres que l'éthanol et le méthanol	1,1
Tensio-actifs (anioniques, cationiques et non ioniques)	5,2
Fluides de lubrification et de refroidissement	4,4
Huiles synthétiques	3,0
Huiles minérales entières	1,6
Fluides aqueux	1,4
<b>Poussières</b>	<b>-</b>
Poussières minérales autres que silice, ciment, fibres	1,9
Farine	2,1
<b>Métaux</b>	<b>-</b>
Acier inoxydable (inox)	1,9
Aluminium	1,3
<b>Matières plastiques</b>	<b>1,5</b>
Résines : acrylates, méthacrylates, cyanoacrylates	1,2
Résines époxydiques	1,0
<b>Halogènes (brome, chlore, iode, fluor)</b>	<b>1,4</b>
<b>Liants (ciment)</b>	<b>1,4</b>

\*Les taux d'exposition pour chaque famille de produits chimiques (acides, bases...) correspondent à la proportion de salariés agricoles exposés à au moins un produit chimique listé dans le questionnaire pour la famille de produits concernée. En revanche, ne figurent dans le tableau que les produits chimiques pour lesquels le taux d'exposition est d'au moins 1%.

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

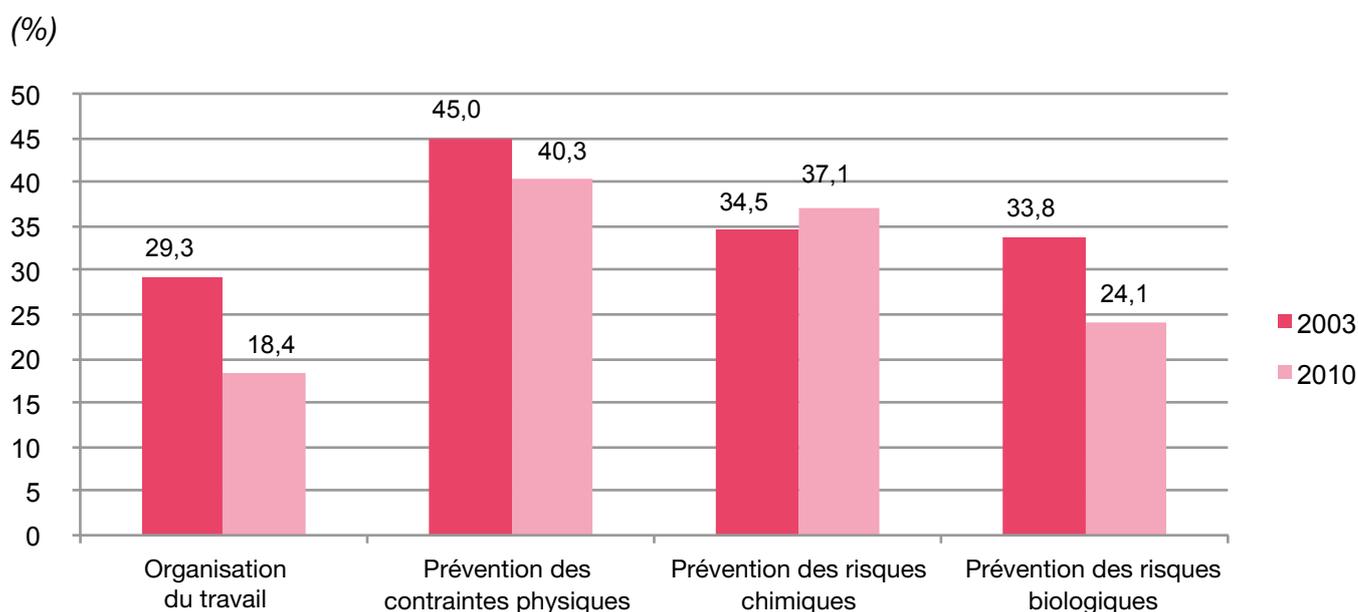
## Avis du médecin du travail sur la qualité du poste de travail : amélioration de la qualité organisationnelle et de la prévention des risques biologiques

L'organisation du travail et la prévention des expositions à des agents biologiques ont été jugées favorables pour un plus grand nombre de salariés en 2010 par rapport à 2003 : deux salariés sur dix ne bénéficient pas d'une organisation du travail adaptée en 2010 contre trois salariés sur dix en 2003 et un quart des salariés ne dispose

pas de moyens de prévention suffisants vis-à-vis des risques biologiques contre un tiers en 2003 (figure 4).

La prévention des risques physiques est particulièrement insuffisante dans ce secteur avec 4 salariés sur dix concernés.

**Figure 4.** Proportion de salariés agricoles du secteur de la coopération exposés dont la prévention des expositions a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail (en %)



«source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES»

# Synthèse

**Les salariés de la coopération sont particulièrement touchés par de fortes contraintes horaires, de rythme de travail imposé par des contraintes techniques, des nuisances sonores, le travail au froid ou en milieu humide.**

Les nuisances physiques, chimiques et biologiques sont également importantes chez ces salariés. L'organisation du travail et la prévention des expositions aux agents biologiques se sont particulièrement améliorées.

## Publications SUMER AGRICOLE 2010

### Déjà parues :

- N° 0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N° 1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.
- N° 2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N° 3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.
- N° 4 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents chimiques.
- N° 5 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en Culture-Elevage.
- N° 6 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers.
- N° 7 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération.

### A paraître :

- N° 8 : Les expositions professionnelles des salariés des Organisations Professionnelles Agricoles

#### Contributeurs :

Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

#### Coordination graphique et diffusion :

Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

#### Conception graphique :

PAO CCMSA.

#### Crédits photos :

CCMSA Image.

**La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.**

**Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.**

